

Journal des traducteurs Translators' Journal

La Traduction, métier ou profession ?

Roger-François Moisan

Volume 10, numéro 4, 4e trimestre 1965

Numéro anniversaire (1955-1965)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061166ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061166ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Moisan, R.-F. (1965). La Traduction, métier ou profession ? *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 10(4), 143–146.

<https://doi.org/10.7202/1061166ar>

LA TRADUCTION, MÉTIER OU PROFESSION ?

Roger-François MOISAN,
Montréal

Un aphorisme humoristique qui se traduit presque littéralement sans rien perdre de son piquant est un phénomène plutôt rare. Tout de même, l'exception existe, comme en témoigne la suivante, souvent citée dans le métier :

« TRANSLATIONS ARE LIKE WOMEN,
« THE BEAUTIFUL ONES HAVE A HARD TIME BEING
FAITHFUL,
« THE FAITHFUL ONES ARE TOO OFTEN HOMELY. »¹

A mon avis, cette demi-maxime est aussi vraie qu'amusante. J'irais jusqu'à dire qu'une traduction à la fois belle et fidèle est chose si rare qu'on devrait lui accorder le même mérite qu'à un chef-d'oeuvre littéraire. De fait, ce sont des écrivains déjà célèbres par leur production d'originaux qui ont signé les traductions les plus réputées : les *Histoires extraordinaires* de Poe par Baudelaire, *L'Offrande lyrique* de Tagore par Gide, les traductions de Joyce par Larbaud, pour ne mentionner que trois « classiques ». Cela n'implique pas l'impossibilité de trouver d'excellents traducteurs qui ne soient pas auteurs, mais simplement qu'un excellent traducteur doit posséder les qualités qui lui permettraient d'être aussi un excellent rédacteur. On conviendra que ces qualités ne sont pas nécessairement celles qui font les grands éditorialistes ou les brillants écrivains. Un bon exemple d'un maître de la traduction qui, à ma connaissance, ne s'est pas encore bâti une réputation d'auteur serait Roger Giroux, dont le talent remarquable a incontestablement contribué à la bonne fortune du grand romancier Lawrence Durrell dans le grand marché international des lecteurs de langue française.

Pour entrer dans le vif de notre sujet, considérons les traductions publicitaires, qui l'emportent par le nombre sur tous les genres de traductions pratiquées au pays. Encore aujourd'hui, à notre époque de re francisation, on ne court pas grand risque à affirmer que la majorité (seulement 51%, si l'on insiste!) des traductions publicitaires sont plutôt littérales que littéraires, plutôt fidèles que belles. Il pourrait difficilement en être autrement. D'une part, la pauvreté dominante de la traduction dans notre pays va de pair avec la pauvreté inhérente de la grammaire, de la syntaxe et du vocabulaire de ceux qui font office de traducteurs. D'autre part, jusqu'à ces dernières années, la quasi-totalité des chefs de publicité canadiens étaient

¹ — Si jamais j'ai su le nom de l'auteur, il y a malheureusement belle lurette que j'en ai perdu souvenir.

des unilingues, héritiers de l'empire linguistique le plus étendu de tous les temps. Pour beaucoup d'entre eux, la traduction est encore un problème peu différent de la fabrication en série, qui doit un jour trouver sa solution dans l'automatisation. « Will you kindly *type* this in French ? » demandent-ils tout naturellement à leur secrétaire, voire même à la plus débutante des dactylos. En général, ils n'ont pas la moindre idée que la fidélité seule, qu'ils voient comme l'unique qualité essentielle d'une traduction, limite d'avance l'efficacité que pourrait leur donner une adaptation peut-être moins fidèle, mais sûrement plus attrayante par son caractère familier pour le client éventuel.

En toute objectivité, il faut convenir d'un progrès considérable de la qualité — ensemble de beauté et de fidélité — des traductions de la publicité dite « nationale », celle des grandes compagnies qui annoncent leurs produits d'un océan à l'autre. Ce progrès est dû à la bonne influence grandissante des rédacteurs de langue française qui, soit qu'ils veillent attentivement depuis leur poste distingué d'éditorialistes d'un grand journal, soit qu'ils aient été attirés vers les grandes agences de publicité, luttent sans cesse en faveur de l'adaptation littéraire au lieu de la traduction littérale trop souvent requise par l'homme d'affaires unilingue.

Idéalement, l'homme moderne qui veut faire de bonnes affaires au Québec devrait choisir les textes de sa publicité comme un couturier de marque sélectionne ses mannequins, c'est-à-dire, en tenant aussi bon compte de l'esthétique que de l'éthique. Bien entendu, c'est moins facile pour l'homme unilingue de juger de l'attrait d'une traduction que du charme d'un mannequin... ou, si l'on a des doutes, que de l'exactitude d'un bilan. Ce qui nous amène à souhaiter la naissance prochaine d'un organisme permettant à quiconque de compter sur son traducteur autant que sur son comptable.

Même si elle peut souvent très bien faire vivre son homme, la traduction n'est malheureusement pas encore une profession comme la comptabilité. Ni le journalisme, ni la politique ne le sont non plus, dira-t-on; mais le journalisme, simple métier qu'il puisse être — d'ailleurs, le plus brillant écrivain n'est toujours qu'un homme de métier — est beaucoup mieux organisé, pour la simple raison que les employeurs peuvent évaluer à leur juste valeur les candidats qui se présentent à eux. Au contraire, l'employeur unilingue qui engage un traducteur doit se fier aux affirmations de ce dernier, ou aux références qu'il peut produire. Aussi, entre parenthèses, le traducteur sans personnalité se fait-il souvent damer le pion par un « confrère » dont les talents tiennent plutôt de la vente. C'est de ce côté que la traduction s'apparente à la politique.

*
* *

Il y a une vingtaine d'années seulement, la comptabilité se trouvait à un tournant comparable à la situation actuelle de la traduction. Plusieurs groupes œuvraient indépendamment sans pouvoir obtenir la reconnaissance officielle désirée par la majorité. Le but fut finalement atteint par la fusion de tous les groupes en un corps professionnel qui obtint la juridiction exclusive de la nouvelle profession. Depuis, la cote de respect — et, par conséquent de rémunération — des comptables « agréés » n'a pas cessé de prendre

de l'ampleur. Ce qui a été possible pour les comptables ne le serait-il pas également pour les traducteurs ?

Il est raisonnable de penser que la chose n'est pas irréalisable, mais il ne faudrait pas se leurrer sur l'apparente similitude des deux cas, comptable et traducteur. Ce dernier est inévitablement plus compliqué. Les comptables étaient déjà avant la fusion de leurs sociétés tous intéressés à la comptabilité comme occupation principale et gagne-pain ; les traducteurs qui se consacrent entièrement à la traduction sont en minorité dans toutes les sociétés, moins une, qui se partagent actuellement les traducteurs non indépendants de la province.

Ce n'est que tout récemment que les deux principales sociétés de traducteurs, l'une et l'autre de caractère culturel et non professionnel, ont manifesté leur adhésion au programme d'organisation d'une profession. Chose étonnante, ces deux sociétés se sont dites prêtes à disparaître dans la fusion éventuelle en un groupe professionnel homogène.

A mon avis, cette disparition n'est nullement nécessaire ; elle n'est même pas désirable. Nous sommes ici en présence d'un autre aspect de cette différence fondamentale entre les deux groupes. Les comptables n'ont jamais eu de société culturelle, leur intérêt ayant toujours été professionnel. Il ne pouvait être que logique de fondre les sociétés existantes dans l'organisme professionnel, celles-là n'ayant plus de raison d'être avec la naissance de celle-ci. Comme on le sait très bien, tel n'est pas le cas des deux grandes sociétés de traducteurs. Les raisons sociales et culturelles qui ont présidé à leur fondation ne disparaîtront pas par le fait de la nouvelle organisation. D'ailleurs, rien ne répugne à la double appartenance de tout traducteur qui désire être reconnu par le corps professionnel officiel et continuer de participer à l'activité culturelle de sa société actuelle. Pourquoi une société de quelque quatre cents membres, qui se réunissent régulièrement depuis vingt-cinq ans pour des raisons tout autres que professionnelles, devrait-elle tout à coup s'effacer entièrement parce qu'un groupe minoritaire de ses membres ont décidé de se joindre à la nouvelle profession ? Cet effacement serait pour le moins illogique et vraisemblablement dommageable à la cause de la traduction.

Une solution esquissée au cours d'une récente réunion du comité inter-sociétés comprenait, entre autres, les objectifs suivants : A) Donner un statut professionnel aux traducteurs. C) Grouper dans un même organisme les ressources professionnelles et financières des sociétés existantes. A mon avis, l'objectif « A » est trop général dans sa formulation : un statut professionnel ne doit pas se *donner*, bien qu'on puisse très bien l'*offrir*. Aucun corps professionnel ne peut progresser, même simplement exister, sur les cotisations minimales qui font très bien l'affaire d'une société culturelle — sans compter les projets aussi désirables que celui de l'établissement d'un centre de recherches. Serait-il équitable d'obliger un membre dépourvu de tout revenu de la traduction à payer cinq, six ou sept fois plus pour à peu près les mêmes avantages culturels dont il bénéficiait avant la fusion ? Par son objectif « financier », l'objectif « C » est trop inclusif : si on prévoit que 250 seulement des quelque 700 membres des sociétés existantes profiteraient pleinement de la création d'un corps professionnel, serait-il juste que la totalité du groupe ait à déboursier pour le profit d'un tiers ?

Ces considérations ne constituent pas les seules différences entre les cas traducteur et comptable. Une fois l'entente réalisée sur la définition exacte du nouveau corps professionnel, il restera la complexité inhérente des spécialisations. Les mots étant plus souples, moins définis que les chiffres, ils ne peuvent donner lieu à une intégration aussi uniforme que les chiffres. D'autre part, l'application pratique de la connaissance des chiffres n'est pas aussi diversifiée que celle de la connaissance des mots. En d'autres mots, le travail d'un comptable agréé moyen n'est jamais tellement différent de celui d'un autre comptable agréé moyen, tandis qu'en traduction la variété des tâches est presque kaléidoscopique.

Est-ce à dire qu'il faille désespérer de voir jamais la traduction comme autre chose qu'un métier aussi aléatoire que ceux de l'écrivain et de l'homme politique ?

Tout en chevauchant la frontière optimisme-pessimisme, il faut cependant reconnaître que la traduction est une discipline mieux définie que la littérature et la politique, du moins actuellement. Elle est donc plus susceptible de réglementation. De plus, son influence croissante dans la révolution tranquille du Québec, sa parenté avec le problème crucial du bilinguisme au Canada, et ses relations étroites avec le grand mouvement international de re francisation posent à ses adeptes un cas de conscience « professionnelle ». Le véritable traducteur, c'est-à-dire, la personne qui s'intéresse d'abord aux mots, à leurs origines et à leurs emplois et pour qui la rémunération pouvant accompagner le captivant travail de faire passer les idées d'une langue à une autre n'est pas l'unique but, se doit de faire tout son possible du côté immédiatement pratique de la valorisation de son travail, en arrachant à l'imposteur la respectabilité dont il s'est accaparé pour plus facilement gonfler sa « vache à lait » sans égard à la qualité diminuée en rapport inverse de la quantité.

Qu'elle soit envisagée sous l'aspect culturel ou sous l'angle pratique, la valorisation de la traduction est une entreprise plus que légitime. C'est même une noble cause, digne des efforts de tous ses gens... de métier — que dis-je, de profession.

